

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 121 (1995)
Heft: 5

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Assurance de qualité

Réflexions et mise en garde des architectes

Situation actuelle

Pratiquement plus personne ne peut prétendre aujourd'hui se soustraire au thème de l'assurance de qualité et de la certification. Bien qu'elle ait fait ses preuves dans l'industrie, sa raison d'être et son utilité dans le domaine des services sont en revanche fort controversées. En architecture notamment, il s'agit la plupart du temps et contrairement à la production industrielle en série, de la création d'un objet unique, dont seule une très faible part des prestations est quantifiable. Ainsi, uniquement quelques aspects ponctuels du travail de l'architecte se prêteraient à une certification. Certains maîtres d'ouvrage pensent pourtant qu'ils pourront choisir plus facilement leurs mandataires en s'en tenant dorénavant à des bureaux certifiés.

Une large majorité d'architectes est d'avis que les tentatives d'adaptation des systèmes d'assurance de qualité développés récemment sont trop éloignées de la nature de leur travail et de la structure de leurs bureaux. A ce titre, il faut rappeler que les bureaux d'architectes et d'ingénieurs de moins de 20 personnes représentent plus de 95% de nos entreprises. Trois aspects sont considérés comme critiques:

- a) Alors que l'architecte est appelé à gérer une multitude d'aspects différents dans l'accomplissement d'un mandat, la focalisation sur le seul domaine des procédés est par trop limitative et incohérente quant à la finalité.
- b) Ces systèmes d'assurance de qualité, que l'on juge inadéquats, nécessitent une mise en œuvre complexe et coûteuse, ainsi que des révisions constantes.
- c) Le danger existe que de tels certificats supplantent les re-

connaissances actuelles de la compétence et de la pratique professionnelle.

Objectif d'une assurance de qualité

L'objectif doit être dans tous les cas la meilleure qualité possible d'un produit. Dans ce cadre, autant les besoins du maître de l'ouvrage que les principes éthiques de l'architecte, conscient de ses responsabilités, doivent être pris en considération.

Situation actuelle, discussion

Une discussion récente et éten due entre les architectes des associations professionnelles SIA, FSA et FSAI, les architectes du Comité central et des représentants du Secrétariat général de la SIA, a mené aux constatations suivantes.

- Les systèmes d'assurance de qualité existent et nous contraignent à agir, comme c'est le cas par ailleurs pour nos collègues européens.
- Une action réfléchie est nécessaire malgré une certaine urgence.
- Les architectes ne peuvent pas s'identifier aux instruments définissant l'assurance de qualité. En élaborant de nouveaux instruments, ils veulent prendre en considération ceux qui ont déjà fait leurs preuves, par exemple: les justifications de formation, l'inscription dans les registres, l'appartenance aux associations, les statuts des associations, les règlements sur les prestations et les honoraires, les concours.
- Les instruments du contrôle de la qualité doivent être conçus de manière à correspondre aux besoins de la profession et aux structures des bureaux, des plus petits aux plus grands.
- Le respect de ces exigences doit être garanti par les associations.
- De manière complémentaire, les associations doivent redéfi-

nir les principes professionnels et la défense de la profession.

Résultats de la discussion

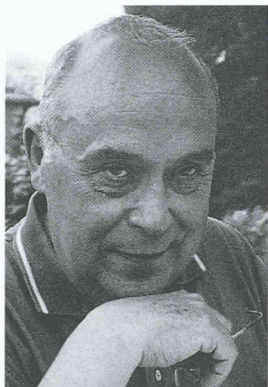
- Les associations professionnelles d'architectes constatent que les certificats d'assurance de qualité aujourd'hui disponibles sur les procédés de travail se rapportent à l'un des facteurs, parmi beaucoup d'autres, de la chaîne de la qualité. Ils n'assurent ni une appréciation globale, ni la bonne qualité des produits ou des personnes.
- Au vu des travaux préliminaires importants, les architectes se sentent interpellés; cependant la majorité d'entre eux ne peut pas s'identifier avec le cahier technique 2007, interprétation des normes ISO 9000-9004.
- Leurs réserves sont basées sur le fait que ce document ne couvre pas les aspects les plus importants de leur travail dans le domaine du projet et de la construction.
- Sensibles aux remarques formulées, les architectes du Comité central de la SIA, dans le cadre de la réunion élargie des associations SIA, FAS et FSAI du 28 novembre 1994, ont alors chargé un groupe de travail, formé d'architectes des trois associations, d'élaborer des propositions pour l'assurance de qualité, tenant compte de l'ensemble des domaines traités dans le cadre de leur profession.
- Le groupe de travail veut apporter une contribution constructive sur ce thème.

Groupe de travail des architectes

Composition du groupe de travail

Beatrice Bayer, CC SIA, Bâle (présidence)
Laurent Faessler, SIA, Lausanne
Johann Frei, SIA, Winterthur
Daniel Gerber, SIA, Zurich
Marc Hausammann, SIA-FSA, Berne
Danilo Mondada, SIA, Lausanne
Eric Repele, SIA-FSAI, Neuchâtel

Deux présidents, un anniversaire



Aldo Realini



Jean-Claude Badoux

Le 19 février 1995, deux anciens présidents fêteront leurs trois fois vingt ans.

Quelle autre association peut se vanter de compter deux ex-présidents, encore jeunes et dynamiques, qui fêtent ce même anniversaire le même jour? Nul doute que seule la SIA a cet insigne privilège.

Je sais qu'ils sont nés le même jour, dans la même ville. Je ne sais pas s'ils sont aussi venus au monde dans le même hôpital, mais leur destin est si semblable qu'ils pourraient être jumeaux. Les deux ont poursuivi des études polytechniques et choisi la profession d'ingénieur civil, une profession qu'ils exercent avec conviction et passion.

Les deux ont présidé la SIA pendant quatre ans et demi; les deux ont marqué l'association de leur personnalité et l'ont dirigée dans une voie nouvelle, vers l'avenir.

Au nom du Comité central, je présente mes meilleurs vœux à Aldo Realini et à Jean-Claude Badoux (par ordre de présidence et non de naissance!) pour leur soixantième anniversaire, en formant le souhait que la clarté d'esprit et le courage d'entreprendre qui les ont distingués à la tête de la SIA les soutiennent dans leurs importantes responsabilités actuelles et leur servent de guide pour la maîtrise de leur avenir.

Le président en exercice:

Hans-H. Gasser

Inscription dans la liste SIA des bureaux d'étude 1995/1996

La prochaine liste des bureaux d'étude sera publiée au printemps.

Nous rendons les membres SIA attentifs au fait que les cartes de mutation pour la vérification des données ne seront dorénavant plus envoyées chaque année. C'est pourquoi nous saurions gré à chacun de bien vouloir vérifier son inscription dans l'édition 1993/1994 et de nous transmettre

par écrit, jusqu'au 28 février au plus tard, toute modification

(changement de numéro de téléphone ou de fax) ou autres corrections éventuelles à apporter aux données le concernant. Adresse: secrétariat général de la SIA, service des mutations, case postale, 8039 Zurich, fax 01/201 83 35.

*Secrétariat général,
service administratif*

Domenico Trezzini et la construction de Saint-Pétersbourg - Exposition

Museo Cantonale d'Arte, Lugano¹

Cette exposition se propose de démontrer et d'illustrer à l'aide d'une riche documentation historique et artistique (plus de 200 tableaux, dessins, plans, maquettes, objets d'art, correspondance, etc.) l'extraordinaire contribution de l'architecte Domenico Trezzini (env. 1670-1734) à l'édification de Saint-Pétersbourg. Chargé par Pierre le

Grand de l'élaboration des plans et de la construction de cette ville fondée sur la Néva en 1703, Trezzini est à considérer sans aucun doute comme l'une des figures les plus marquantes parmi les Tessinois du monde des arts et de l'architecture, ayant émigré en Russie au XVIII^e siècle. De plus, avec «Le Tessin et Saint-Pétersbourg», l'exposition du Museo Cantonale d'Arte connaît un complément: d'une part à la Fondazione Galleria Gottardo, où l'on peut voir une série de photographies historiques et actuelles, d'autre part au Museo del

¹Via Canova 10, Lugano, tél. 091/22 93 56; jusqu'au 28 février; heures d'ouverture: mercredi-dimanche de 10 à 17 h, mardi de 14 à 17 h (fermé le lundi)